



Bonus écologique : les trois-roues électriques pourraient être la surprise de dernière minute



En attendant ce fameux décret et d'en connaître exactement son contenu, Bercy confirme que les règles de 2023 continuent de s'appliquer.

© Traxall

Le tant attendu décret sur les montants du bonus écologique applicables pour cette année 2024 serait en cours de finalisation. Le gouvernement a en effet pris un sacré retard sur le sujet, eu égard notamment aux nombreux changements sur la fiscalité automobile et à la création de nouveaux dispositifs, comme le Leasing social. Une dernière question freinerait encore l'arbitrage gouvernemental : le positionnement des trois-roues électriques dans le dispositif.

Si les **nouvelles modalités d'accès au bonus écologique**, prenant désormais en compte l'éco-score des véhicules électriques, sont entrées en vigueur le 16 décembre dernier, la filière automobile et les acheteurs sont toujours en attente de la publication des montants pour l'année qui vient de commencer. Alors que le gouvernement avait évoqué une **possible baisse de 1 000 euros** pour les ménages les plus aisés, passant ainsi de 5 000 à 4 000 euros, tout en conservant le "super bonus" de 7 000 euros pour les ménages les plus modestes*, pour le moment rien n'est définitif. Car cette aide à l'achat commence à coûter très cher avec une part de la voiture électrique qui s'est rapprochée des 20 % en 2023. Rappelons que le **coût du bonus écologique** a été de plus de 1,7 milliard d'euros pour l'État français l'an passé. Ce dispositif ne pourra pas durer éternellement : une réflexion que certains voisins européens, à l'instar de l'Allemagne, mènent progressivement en coupant les aides publiques. Le décret "*bientôt finalisé*" selon Roland Lescure

Invité de France Inter ce jeudi 4 janvier, le ministre délégué à l'Industrie, Roland Lescure, s'est voulu rassurant à ce sujet. Selon lui, le décret - habituellement publié sur les derniers jours de décembre - est en cours de finalisation et devrait paraître au Journal Officiel dans les prochains jours. Le gouvernement a pris beaucoup de retard



quant à **l'arbitrage des montants**, eu égard notamment aux nombreux **changements sur la fiscalité automobile** inscrits à la loi de Finances pour 2024 et à la création de **nouveaux dispositifs, comme le leasing social**. Pour Roland Lescure, *"l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui, quand vous achetez un véhicule électrique fait en Europe, et singulièrement fait en France, vous bénéficiez du bonus écologique"*. La France n'est donc pas prête à suivre l'exemple de l'Allemagne en coupant toute subvention à la **transition énergétique du parc automobile**, même si déjà les nouveaux critères du bonus devraient exclure plus de 100 000 immatriculations sur les futurs volumes vendus en 2024, selon les données récentes de AAA Data.

La question des trois-roues électriques poserait problème

Parmi les autres points bloquants, la **question de l'intégration des trois-roues électriques** à la subvention. *"Il y a encore un débat assez technique sur le fait de savoir si les scooters à trois roues doivent être concernés ou pas par ce bonus écologique"*, a précisé Roland Lescure. À date, le dispositif du bonus prévoit d'allouer **une aide de 900 euros** aux véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur neufs qui n'utilisent pas de batterie au plomb et dont la puissance maximale nette du moteur est supérieure ou égale à deux kilowatts ou à trois kilowatts.

Dans l'attente, les montants du bonus 2023 s'appliquent

Alors en attendant ce fameux décret et d'en connaître exactement son contenu, Bercy confirme que **les règles de 2023 continuent de s'appliquer**. À une condition toutefois : immatriculer tout de suite un véhicule déjà en stock, car le décret est attendu sous peu ! Pour mémoire, le bonus écologique 2023 - pour l'achat d'un véhicule électrique dont le prix est inférieur à 47 000 euros et le poids à 2,4t - a été fixé à **5 000 euros pour les particuliers, 7 000 euros pour les ménages les plus modestes***, et **3 000 euros pour les entreprises**. Il est porté à **6 000 euros pour l'achat d'un véhicule utilitaire**. Depuis le 1er janvier 2023, une personne physique ne peut bénéficier d'un bonus par catégorie de véhicule qu'une fois tous les trois ans. Rappelons pour finir que selon une dernière étude BVA pour AutoJM, le barème du bonus/malus est **un critère important pour 78 % des Français** qui envisagent l'achat d'un véhicule neuf.

À écouter

Roland Lescure sur France Inter : " En 2023, on a construit 200 000 véhicules électriques en France. En 2027 ce sera un million, en 2030 deux millions. On est en train de faire renaître une industrie automobile en France."

.@RolandLescure : "En 2023, on a construit 200.000 véhicules électriques en France. En 2027 ce sera un million, en 2030 deux millions. On est en train de faire renaître une industrie automobile en France." #le69Interpic.twitter.com/9w4YRWI8Hu
— France Inter (@franceinter) January 4, 2024 *revenu fiscal de référence par part inférieure ou égale à 14 089 euros.

